

Pompiers d'aérodrome - SSLIA (service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs sur les aérodromes)

CATEGORIE : A

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

Spécifique : ■ **Transport et logistique - Personnel sédentaire du transport aérien**

Code(s) NAF : —

Code(s) NSF : —

Code(s) ROME : **K1705**

Formacode : —

Date de création de la certification : **18/01/2007**

Mots clés : **incendie**, **aéroport**, **aérodrome**, **pompiers**

Identification

Identifiant : **1454**

Version du : **30/11/2015**

Références

Texte(s) réglementaire(s) de référence :

- Arrêté du 18 janvier 2007 relatif aux normes techniques applicables au service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs sur les aérodromes

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

assurer le secours, la protection et la prévention contre les incendies et accidents menaçant la sécurité des personnes et des biens (aéronefs et leur environnement)

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- non inscrit au RNCP sauf sapeurs pompiers professionnels

Descriptif général des compétences constituant la certification

-activité d'intervention d'urgence sous l'autorité du chef de manœuvre

-activité de prévention et de contrôle

-activité d'entretien et d'actualisation des compétences conformément à la réglementation en vigueur

Modalités générales

Conditions :

-validation formation initiale sapeurs pompiers volontaires, sécurité civile

-validation de l'ensemble des modules de la formation initiale aviation civile

-permis véhicule SSLIA

-certificat médical du médecin DGAC ou SDIS

Liens avec le développement durable

Aucun

Public visé par la certification

Tous publics

Evaluation / certification

Pré-requis

- validation formation initiale spaeurs pompiers volontaires, sécurité civile
- validation modules formation initiale, aviation civile
- permis véhicule SSLIA
- certificat médical médecin DGAC ou SDIS

Compétences évaluées

1- formation initiale :

1-1 tronc commun : connaissances aéronautiques générales, connaissances des aéronefs, objectifs du SSLIA, agents extincteurs utilisés, véhicules SSLIA, avitaillements des aéronefs, protection des personnels, tactique de lutte contre l'incendie des aéronefs et techniques d'intervention spécifique, risques spéciaux.

1-2 formation locale : connaissances du SSLIA de l'aérodrome, connaissances de l'aérodrome, règles d'interventions

2- formation continue :

2-1 stage de recyclage de 35h comprenant enseignements théoriques et pratiques, avec révision générale du tronc commun et présentation des principales évolutions technologiques et réglementaires. Périodicité de trois ans.

2-2 entraînements périodiques

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

aucun

La validité est Permanente

Possibilité de certification partielle : non

Matérialisation officielle de la certification :
agrément préfectoral

Centre(s) de passage/certification

- organisme de formation

Plus d'informations

Statistiques

établies par l'organisme de formation

Autres sources d'information

—